

approprié, les deux Gouvernements inviteront le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à ce comité.

4. Il est entendu que les dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'Article III de l'Accord tel qu'il est modifié ne s'appliqueront que pour veiller à ce que les articles visés dans lesdites dispositions ne soient pas utilisés pour la fabrication d'armes nucléaires, l'avancement d'autres fins militaires, ou la fabrication d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Je saurais gré à Votre Excellence de bien vouloir confirmer l'entente contenue dans cette Note, qui est authentique en français et en anglais, au nom du Gouvernement du Japon.

Je vous prie d'accepter, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

JACK H. HORNER

Ministre de l'Industrie et du Commerce

Son Excellence Sunao Sonoda
Ministre des Affaires étrangères
Tokyo